

ACCOMPAGNER POUR...

LE MANDAT

Tout syndiqué.e peut être appelé.e à représenter et / ou à être présenté.e au nom du syndicat à une élection professionnelle. Toute prise de responsabilité se fait sur la base du volontariat et s'exerce dans le cadre et sous la responsabilité du collectif.

Les formations de cette famille de stages sont ouvertes aux syndiqué.e.s qui occupent des mandats, qu'ils soient élu.e.s ou présenté.e.s par l'organisation syndicale dans l'entreprise ou en dehors de l'entreprise.

Les mandats syndicaux sont d'une grande variété : Délégué.e Syndical.e, Délégué.e du Personnel, membre du Comité d'entreprise, élu.e au CHSCT, Conseiller.ère du Salarié, Conseiller.ère Prud'homme, administrateur.trice des organismes de Sécurité Sociale...

"La structure de la CGT qui mandate un syndiqué.e doit veiller à ce que le syndiqué.e se forme"

(Extrait de la Charte de l'Elu.e et Mandaté.e CGT).

ELU.E.S ET MANDATÉ.E.S

Formation organisée par les Unions Locales
Aux militant.e.s

Prérequis : Niveau I

But

Permettre l'acquisition des éléments nécessaires à l'exercice du mandat, dans le cadre d'une démarche syndicale CGT.

Objectifs

Connaître les missions du délégué.e syndical.e, élu.e CSE, Commission Hygiène et Sécurité. Appréhender l'utilisation du code du travail, acquérir les connaissances de base sur la société et la démarche revendicative de la CGT ancrée sur la satisfaction des besoins sociaux, savoir préparer la réunion avec l'employeur, y participer et en rendre compte.

2/3
jours

CE - CSE

Formation organisée par l'Union Départementale
Pour les Elu.e.s du CSE


But

Acquérir les savoirs et savoir-faire pour exercer les prérogatives économiques du Comité Social et Économique (CSE), en lien avec la démarche CGT

Contenu

- Les ordonnances sur le CSE,
- Les droits, les moyens et le fonctionnement du Comité en lien avec l'activité syndicale ;
- Les prérogatives et attributions économiques du Comité ;
- Environnement économique et intervention syndicale ;
- Comprendre les comptes de l'entreprise et leurs enjeux ;
- Indicateurs sociaux et indicateurs financiers;
- Les activités sociales, sportives et culturelles du Comité d'Entreprise ;
- L'intervention syndicale sur la formation professionnelle continue pour tous les salarié.e.s.

5
jours

 La prise en charge des frais pédagogique doit être validée en CSE. Cela doit être prévu dans le budget formation alloué aux syndicats dès le début de l'année.

CSE-CSSCT (PRÉROGATIVES SANTÉ-SÉCURITÉ-CONDITIONS DE TRAVAIL)

Formation organisée par l'Union Départementale
Pour les élu.e.s CSSCT

But

Cette formation a pour but de donner aux nouveaux élu.e.s les outils, pour exercer leurs missions en santé, sécurité et conditions de travail, en lien avec la démarche CGT.


Objectifs

Les participant.e.s seront capable de :

- Restituer les orientations de la CGT en matière de travail, de santé et de prévention ;
- Assumer les principales tâches de l'élu.e au comité.

Contenu

- Santé au travail : les modifications introduites par les ordonnances ;
- Les concepts de santé, travail et prévention, en lien avec la démarche CGT ;
- Les acteurs de la prévention, leur rôle respectif et les obligations de l'employeur ;
- Le fonctionnement du comité et de la commission SSCT (lorsqu'elle existe) ;
- Missions et moyens du comité ;
- L'information-consultation du comité et le recours à l'expert ;
- Accident du travail, maladie professionnelle et arbre des causes ;
- Les risques psychosociaux (RPS) ;

 C'est l'employeur qui prend en charge la formation

5
jours